

Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône  
Place Félix-Baret CS 80001  
13282 Marseille Cedex 06

Aix-en-Provence, le 15 décembre 2021

**Objet :** Demande d'autorisation de capture d'espèce protégée

Monsieur le Préfet,

Par la présente, nous vous sollicitons pour pouvoir déroger à la protection des espèces au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement. Afin de mener à bien le suivi scientifique d'une population d'un amphibien très menacé (le Triton crêté) nous souhaitons bénéficier d'une autorisation de capture sur les communes d'Arles et de Tarascon jusqu'à fin 2023. Ce suivi s'inscrit dans le cadre d'un projet d'étude des populations de Triton crêté réalisé conjointement avec le Parc Naturel Régional de Camargue. Cette opération sera encadrée par Monsieur Julien Renet, chargé de mission Herpétologie au CEN PACA et titulaire de la formation UAFS (utilisation d'animaux de la faune sauvage non-hébergée à fins scientifiques) ainsi que Madame Lucie Schaeffer chargée de mission Natura 2000 au Parc Naturel Régional de Camargue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

**Marc Maury**

Directeur du CEN PACA

